

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER.

Absents et excusés : - Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA.
- Damien VIGUIER qui a donné procuration à Didier MAHOUX

Date de la convocation : 10/08/2017

Date d'affichage : 10/08/2017

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE SUITE A UN CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle que deux recours pour annulation de certificat d'urbanisme ont été demandés auprès du Tribunal Administratif. Dès réception des courriers, les dossiers ont été transmis à la SMACL, l'assurance de la collectivité, qui a ouvert un dossier au titre du contrat Responsabilité et mandaté le cabinet d'Avocats « DEPUY & ASSOCIES » pour assurer la défense des intérêts de la commune.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans ces affaires, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en défense dans les requêtes introduites devant le Tribunal Administratif de Toulouse et **DESIGNE** le Cabinet d'Avocats DEPUY & ASSOCIES - 43 rue de Metz – 31000 TOULOUSE pour représenter la commune dans cette instance.

2°) PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE HYDRAULIQUE A PERSIPO

Monsieur le Maire présente l'étude relative à l'amélioration de la desserte en eau potable et de la mise en conformité de la défense incendie sur le secteur de Persipo.

Il rappelle que cette étude avait été lancée (voir délibération n°2017/24 en date du 1^{er} juin 2017) suite aux demandes de certificats d'urbanisme de deux propriétaires pour la construction de trois maisons d'habitation. Le montant global des travaux s'élève à 189 660 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Considérant l'importance du coût des travaux proposés, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, **DECIDE** de ne pas réaliser les travaux relatifs à l'amélioration de la desserte en eau potable et de la mise en conformité de la défense incendie sur le secteur de Persipo.

3°) RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE- AIDE A LA CANTINE ET A LA GARDERIE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que deux contrats à durée déterminée sont arrivés à échéance au 31 août 2017. Il propose de les renouveler à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018. La durée hebdomadaire de travail est de 15 h 30 mn pour l'un et 19 heures pour l'autre.

Considérant les effectifs importants de la cantine scolaire et de la garderie ainsi que l'accroissement d'activité au niveau de l'entretien des locaux, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux contrats tels que définis ci-dessus.

4°) Décision modificative budgétaire n°4 – Virements de crédits en section d'investissement – Opérations n° 186 et 189

Monsieur le Maire expose que la facture du SDET correspondant aux travaux d'extension du réseau électrique à l'Ourtalarié est parvenue en mairie pour un montant de 4103.15 €.

Le 12 mai 2016, le Conseil municipal avait autorisé les travaux qui ont été budgétisés en 2017 pour un montant de 8 510 € : Opération 186, compte 2315. Or, le compte 2315 n'est plus approprié pour le règlement de ces travaux, la commune n'étant pas propriétaire des réseaux électriques. La commune versant une participation au SDET, il convient d'utiliser le compte 204182 – Subventions d'équipement versées. Il propose donc de virer la somme de 8 510 € du compte 2315 vers le compte 204182, opération n°186. Il en est de même pour l'opération n° 189 – Extension du réseau électrique à la Doumérié. Pour cette opération, il s'agit de virer la somme de 9 862 € du compte 2315 vers le compte 204182.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°4 proposée par Monsieur le Maire.

5°) ETUDE POUR LA MISE A JOUR PARTIELLE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (Le Bourg et le Hameau du Pujol)

Monsieur Didier MAHOUX, Maire-Adjoint, présente le projet d'étude pour la mise à jour partielle du schéma directeur d'assainissement concernant le Bourg et le Hameau du Pujol.

Cette étude serait confiée à la Plate-forme technologique « Gestion de l'Eau et des déchets » d'Albi-Fonlabour, une mission de conseil et d'étude dans le but de trouver des solutions efficaces pour améliorer la situation actuelle et organiser les évolutions futures. Cette prestation s'inscrit dans le cadre de stages d'expérimentations d'étudiants de Licence Professionnelle « Gestion et traitement des eaux, des boues et des déchets » et de BTS « Gestion et Maîtrise de l'eau ».

La Plate-forme technologique aura pour partenaire et cotraitant le bureau d'étude CET Infra qui intervient pour valider le plan des réseaux, le rapport d'enquête de branchement et établit un avant-projet sommaire (AVPS) chiffré pour le réseau d'assainissement et l'étude de faisabilité du système d'épuration, intervention décrite dans la proposition technique et financière du bureau d'étude CET Infra.

Cette étude comprend deux volets séparés dans le temps. De septembre 2017 à juin 2018, l'étude serait réalisée sur le Bourg et de septembre 2018 à juin 2019, l'étude serait réalisée sur le Hameau du Pujol.

Sont présentés ensuite les objectifs de la prestation, son contenu et les différents intervenants.

Enfin, le montant de cette prestation est de 13 784 € TTC :

- Acompte de 30 % au démarrage de la prestation, soit 4 135.20 €
- Acompte de 20 % à la remise du rapport final « Le Bourg », soit 2 756.80 €
- Acompte de 30 % en décembre 2018, soit 4 135.20 €
- Solde à la remise du rapport final « Hameau du Pujol », soit 2 756.80 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer. Il précise en outre que cette étude peut bénéficier de l'octroi d'une subvention de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention :

- DECIDE de lancer l'étude pour la mise à jour partielle du schéma directeur d'assainissement concernant le Bourg et le Hameau du Pujol pour un montant de 13 784 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention avec la Plate-Forme Technologique d'Albi-Fonlabour
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition technique et financière du bureau d'étude CET Infra.
- DEMANDE une subvention auprès du Conseil Départemental
- DEMANDE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Dommages sur le socle de la croix du Pujol : un expert mandaté par la SMACL viendra constater les dégâts le mercredi 27/09/2017 à 10 heures.

- Rénovation de la statue de St Barthélémy au Pujol : la facture parvenue en mairie est d'un montant supérieur au devis qui avait été signé ; avant de procéder au règlement, des explications seront demandées à l'artisan.

- Plantation de haies sur le terrain communal du Pioch et aux abords de la mairie : à la demande de la commission « Environnement et Aménagement de l'espace », l'Association « Arbres et Paysages Tarnais » a adressé une convention stipulant les modalités de plantation de 183 plants soit 136 au Pioch et 47 à l'arrière de la nouvelle mairie. Le coût est de 738.22 € TTC. Ce programme de plantation est soutenu financièrement par la Région Occitanie (dans le cadre de son action Fond Carbone), le Conseil Départemental du Tarn et la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn. Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Pose de l'enseigne « Mairie » : des entreprises ont été sollicitées et les devis doivent parvenir dans les jours à venir.

- Téléphonie : M. Christophe MAURIES rappelle qu'une nouvelle installation téléphonique incluant l'école devait être mise en place suite à la construction de la nouvelle mairie avec l'Offre Optimale Pro Office « équilibre » ; un technicien est intervenu le lundi 4 septembre mais l'opération n'a pas pu être finalisée ce jour-là, ce qui a entraîné une coupure de téléphone à l'école pendant 2 jours. La ligne de l'école a pu être rétablie le mercredi 6 en faisant intervenir un autre technicien. Après de nombreux échanges de mails et de téléphone avec différents intervenants d'Orange, une nouvelle intervention a été programmée pour le jeudi 14 septembre.

- Maison de retraite de Montdragon : Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet de vente a été abandonné.

- Logement du Presbytère : les travaux concernant la VMC débuteront la semaine prochaine.

- Les bancs de l'Eglise : ils vont être réparés rapidement.

- Journées du Patrimoine : l'Association « Mémoire et Patrimoine » a organisé pour le **Dimanche 17 Septembre** une visite guidée de l'Eglise de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; une randonnée-découverte autour

de la commune est prévue dans la matinée entre 9 h et 11 h 30 (rdv Place du Village) ; à 17 h, se produira la Chorale Los de l'Autan (Chants religieux des Pyrénées et du Pays Basque)

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **jeudi 19 octobre 2017**.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Claude ALBA
Maire